

## **Certificat de pairs praticiens en santé mentale**

---

**Cycle de formation 2013 – 2014**

**En collaboration avec  
l'Association romande Pro Mente Sana et  
la Coordination romande des associations d'action  
en santé psychique (CORAASP)**

**pro mente sana**  
association romande

**Coraasp**  
Coordination Romande des Associations  
d'Action pour la Santé Psychique

## **CONTEXTE, OBJECTIFS ET BUT**

---

### **Contexte**

Dans le sillage des nouveaux paradigmes qui transforment la psychiatrie, le positionnement des patients joue un rôle central. Ils deviennent les acteurs principaux de leur santé mentale. Ils ont le droit et la capacité de déterminer eux-mêmes ce qui est sain pour eux et ce qu'ils doivent accomplir pour se rétablir. Les instances officielles de santé publique cantonales et les dispositifs d'accueil et d'encadrement offerts par les professionnels intègrent eux aussi progressivement une forme d'expertise aux personnes qui choisissent cette voie. Lorsqu'elles sont rétablies ou en voie de rétablissement, ces dernières ont acquis une certaine distance par rapport à leur parcours de vie. Souvent défini·e·s comme des « pairs aidants », ces ancien·ne·s utilisateurs et utilisatrices de services d'aide et de soins psychiatriques, sont à même de témoigner de leurs expériences et transmettent ainsi à d'autres un message d'espoir.

Il existe aujourd'hui dans le monde de nombreux services qui emploient ou sont dirigés par ces « experts par expérience ».

### **Objectifs généraux**

La formation de pairs praticien·ne·s en santé mentale vise à :

1. Encourager la réflexion des apprenants sur leurs propres vécus ainsi que sur celui des autres par la transmission d'une méthodologie qui permet de donner du sens à ces expériences.
2. Soutenir le développement de savoirs et de compétences facilitant une posture de pair praticien.ne dans des activités de prévention, des processus d'évaluation, le travail en équipe et l'intervention dans des contextes organisationnels liés au maintien et au rétablissement de la santé mentale.
3. Valoriser le contenu d'un savoir collectif acquis par des histoires de vie, l'exercice de différents rôles et par des dynamiques de groupes.
4. Approfondir ses connaissances des recherches scientifiques réalisées sur le sujet
5. Apprendre à se positionner dans le système social et médical en valorisant ses compétences et expériences de pairs-praticien·ne·s.

Le cursus privilégie la capitalisation des connaissances à partir des expériences individuelles et de la dynamique du groupe d'étudiants. Il intégrera également des éléments théoriques qui seront reliés aux contenus précités. De façon générale, une démarche interactive sera favorisée.

Dans les trois modules seront étudiés des modalités d'intervention pratiques et leur cadre de référence théorique.

### **PUBLIC CIBLE**

---

Usagers ou anciens usagers de la psychiatrie qui ont l'expérience d'un traitement psychiatrique en milieu hospitalier et qui n'ont pas eu de crise sévère depuis au moins un ans et qui souhaitent acquérir une formation certifiante pour exercer le rôle de pair praticien·ne.

## **ORGANISATION DE LA FORMATION**

---

Le certificat est composé de trois modules de formation (14 jours de cours au total) et d'un stage pratique qui font chacun l'objet d'une validation. Le certificat est placé sous la responsabilité organisationnelle de l'Unité de formation continue de l'EESP.

Les modules se déroulent de manière séquentielle.

## **PROGRAMME MODULAIRE**

---

Les contenus de la formation sont conçus sur un système modulaire. Chaque module traite d'une thématique générale.

**Module 1 : Santé mentale, empowerment et rétablissement à partir de sa propre biographie** (les principaux troubles de santé mentale, leurs incidences personnelles et sociales ; le rétablissement et ses outils dans le parcours de chacun·e)

Dates des cours : 14 et 15 novembre 2013  
12 et 13 décembre 2013

**Module 2 : Rôle et fonction du pair aidant, accompagnement et intervention en situation de crise** (ateliers de pratique réflexive sur la base des stages ; modélisation des techniques d'accompagnement et de soutien dans le processus de rétablissement)

Dates des cours : à définir (janvier à mai 2014)

**Module 3 : Comment s'approprier une nouvelle identité professionnelle en groupe et s'organiser en réseau** (développement d'outils de présentation du rôle et de la fonction des pairs praticien·ne·s)

Dates des cours : à définir (juin à octobre 2014)

## **INTERVENANT ·E ·S**

---

Les enseignements sont dispensés par des professeurs de la HES·SO (domaines social et santé), des universités, et font une large place aux professionnel·le·s des services, associations et institutions du domaine ayant développé des compétences spécifiques aux thèmes abordés. L'accent est mis sur des approches interdisciplinaires, permettant la mise en relation de diverses démarches et exposant les participant·e·s à une large gamme de pratiques, de méthodes et de techniques.

## **LIEU, DATES ET HORAIRE DE LA FORMATION**

---

Les cours ont lieu dans les locaux de l'EESP, chemin des Abeilles 14, à Lausanne.

Les horaires de cours sont : 8h30 – 17h00.

Début de la formation : 14 novembre 2013

Délai d'inscription : 25 mai 2013

## **CERTIFICATION**

---

Pour obtenir le certificat, les participant-e-s doivent satisfaire aux trois conditions cumulatives suivantes :

1. Obtenir les validations correspondant aux trois modules de formation.
2. Obtenir la validation du stage.
3. Être présent-e durant au moins 90% de la formation.

## **TITRE**

---

Au terme de la formation, les participant-e-s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent un certificat EESP de pair praticien·ne en santé mentale.

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

---

Les admissions se font sur la base de la présentation d'un dossier et d'un entretien.

## **INSCRIPTION**

---

Le formulaire d'inscription est à retourner au secrétariat de l'Unité de formation continue, chemin des Abeilles 14, 1010 Lausanne.

Le nombre de participant-e-s est limité à 15 personnes afin de favoriser l'interaction.

## **CONDITIONS FINANCIERES**

---

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant-e. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Les frais de formation sont fixés pour toute la durée de la formation. Les frais de formation sont dus semestriellement (2 semestres) et doivent être acquittés au plus tard 15 jours avant le début de chaque semestre.

En cas de désistement, d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus, selon les délais susmentionnés, ne sont pas remboursés ou sont exigés.

## **FINANCE D'INSCRIPTION ET FRAIS DE FORMATION**

---

Finance d'inscription : CHF 200.-

Frais de formation : CHF 6'500.-

Les personnes ne disposant pas des moyens financiers suffisants peuvent être soutenues par un fonds géré par les associations partenaires.

## **RESPONSABLES DE LA FORMATION**

---

Responsables EESP : Marie Mc Cormick & Barbara Zbinden

## **RENSEIGNEMENTS**

---

Unité de formation continue

Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne

Chemin des Abeilles 14

CH - 1010 Lausanne

Tél. +41 (0)21 651 03 10

Fax +41 (0)21 651 03 15

[formation.continue@eesp.ch](mailto:formation.continue@eesp.ch)

[www.eesp.ch/ufc](http://www.eesp.ch/ufc)

## SOUTIENS FINANCIER

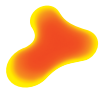
---



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bureau fédéral de l'égalité pour  
les personnes handicapées BFEH

Avec le soutien de la



Promotion Santé  
Suisse

**MIGROS**  
pour-cent culturel